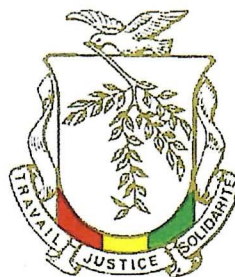


AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE A
ROME

ITALIE – GRECE – CROATIE
ALBANIE – SLOVENIE – MONTENEGRO
MACEDOINE DU NORD – SERBIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE

Représentation Permanente auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM

N. 012/AGR/SB/PCAC/CM/2024



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Rome, le 24 octobre 2024

NOTE D'INFORMATION

L'Ambassade de la République de Guinée en Italie, Représentation Permanente auprès des Institutions des Nations Unies basées à Rome, porte à la connaissance des usagers qu'en raison de l'augmentation du prix du service d'expédition appliqué par DHL, fournisseur dudit service, **le montant à payer pour l'expédition d'un acte consulaire s'élève désormais à 12,00 euros.**

En conséquence, les tarifs appliqués par l'Ambassade en cas d'expédition d'un acte consulaire subiront une majoration :

ACTE CONSULAIRE	TARIF DE L'ACTE	PRIX DE L'EXPEDITION	MONTANT A PAYER
attestations et légalisations	18,00€	12,00€	30,00€
cartes consulaires	25,00€	12,00€	37,00€
titres de voyages	45,00€	12,00€	57,00€

L'Ambassade de la Guinée en Italie sait compter sur la bonne collaboration de toutes et tous.

L'Ambassadeur
Représentante Permanente

Mme TOURE Aminata Kobele KEITA